

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DÉCEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le lundi 12 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Absent excusé** : S. GENAUDEAU

**Secrétaires de séance** : Steve BLANCHARD et Hervé BOISSON

Le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

**2011/12/01 - CRÉATION DE ZAD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur l'opportunité pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées AA 111 - 116 - 117 - 118 - 119 - 121 et ZC 18 - 40 - 41 - 71 sises sur la commune de St Seurin de Palenne.

Considérant la situation de ces parcelles près des bâtiments et des terrains communaux et les possibilités d'usage à des fins d'intérêt collectif, le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'avenir de ce lieu et notamment sur l'aménagement d'équipements publics tels que des parkings autour des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet présenté par le maire,
- de demander la création d'une zone d'aménagement différé sur les parcelles cadastrées AA 111 - 116 - 117 - 118 - 119 - 121 et ZC 18 - 40 - 41 - 71, afin de bénéficier d'un droit de préemption conformément à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,
- d'autoriser le maire à prendre toutes dispositions et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette ZAD.

**2011/12/02 - CÉRÉMONIE DU 19 MARS 2012**

Monsieur le Maire fait part de la démarche des Anciens Combattants d'Algérie qui souhaitent organiser une cérémonie à ST SEURIN le lundi 19 mars 2012 avec une remise de médailles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, (6 voix POUR et 4 voix CONTRE) rappelle que toutes les commémorations sur la commune sont regroupées en une seule en juillet et charge Monsieur le Maire de négocier la remise de médailles pour le 08 juillet 2012.

**2011/12/03 - PLANTATION DE LA HAIE DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part de la visite d'un membre du Conseil Général consulté pour la demande de subvention. Ce dernier a conseillé de faire le dossier de demande d'aide financière (prise en charge des plants et fournitures associées), d'attendre l'avis de la Commission Permanente et de

ne réaliser la plantation qu'en novembre 2012.

## **2011/12/04 - QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire propose au conseil d'allouer une indemnité à la secrétaire de Mairie, en compensation de celle dont elle bénéficiait pour l'Association Foncière, en remerciement de sa disponibilité (elle est revenue travailler pendant ses congés suite à un décès et n'a pas fait valoir un arrêt de travail de 3 semaines) et de l'accroissement de la charge de travail occasionné par les travaux du lotissement et de sa comptabilité. Après en avoir délibéré, le conseil refuse cette proposition à la majorité (par 3 voix POUR et 7 voix CONTRE).
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 19 février 2007 prévoit que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (à titre informatif, une adhésion au CNAS coûterait 178,85 € par personne et par an). Il convient de déterminer le type des actions et le montant des dépenses à engager, ainsi que les modalités de mise en œuvre pour la réalisation du droit à l'action sociale. A l'unanimité, le conseil souhaite que cette délibération soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- La pelouse sera semée par des administrés bénévoles.
- Le couvercle de la borne incendie située à l'intersection de la D134 et de la D132 a été volé. Le SDIS a rendu ce poteau indisponible dans l'attente du remplacement du couvercle. Un devis a été demandé à la RESE, il s'élève à 669,76 € TTC. Avant toute démarche, il est décidé de contacter l'assurance.
- Une déclaration d'inventaire des « cavités » souterraines doit être renvoyée en Préfecture : 2 sont connues et localisées.
- Rénovation de l'Église : Monsieur le Maire a rencontré Patricia RANSAC de la CDCHS.
- Point sur la pose des candélabres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 50.

### Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

=

~~S. GENAUDEAU~~

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURAINÉ

S. LAVILLE